

A Saint-Amé, le 24 avril 2024

AVIS IMPORTANT

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE DE L'ÉGLISE - RUE DE LA MOSELOTTE - RUE DE LA GARE - GRANDE RUE - PLACE SIMONE VEIL - RUE DU STADE - PARKING SALLE POLYVALENTE

POUR L'ORGANISATION DU VIDE-GRENIERS, DE LA FOIRE DE PRINTEMPS ET DU RASSEMBLEMENT DE VOITURES DU DIMANCHE 19 MAI 2024

1) **Place Simone Veil et parking de la salle polyvalente**

le dimanche 19 mai 2024 de 3 h 00 à 20 h 00

**Le stationnement sera exclusivement réservé au rassemblement de voitures*

2) **Rue de l'Eglise (en totalité)**

Rue de la Moselotte (pour la portion qui va de son carrefour avec la Grande Rue à son carrefour avec la Rue de la Nolle)

Rue de la Gare (pour la portion qui va de son carrefour avec la rue de l'Eglise à son carrefour avec la Grande Rue)

Grande Rue pour la portion qui va de son carrefour avec la rue de la Gare à son carrefour avec la rue du Stade

- *le samedi 18 mai 2023 de 14 H 00 à 18 H 00 :*

** le stationnement sera interdit et la circulation sera ralentie pour permettre le traçage des emplacements du vide-greniers, (signalisation « chantier »),*

- *Le dimanche 19 mai 2023 de 03 H 00 à 20 H 00, durant le vide-greniers :*

** la circulation sera interdite à tous les véhicules,*

** le stationnement sera interdit de chaque côté des chaussées citées ci-dessus*

** des déviations seront mises en place :*

- *par le chemin rural de la Mairie et la rue de la Nolle pour permettre la sortie du chemin de la Cleurie et du lotissement de la Blanche Géline,*

- *dans le sens de circulation Saint-Etienne-Lès-Remiremont – Le Syndicat par la Route de Meyvillers et la rue des Lilas, la rue du Xaté, la rue Henry Pré puis la rue des Roches,*

- *dans le sens de circulation Le Syndicat – Saint-Etienne-Lès-Remiremont par la route de Cleurie, rue du Stade, rue Henry Pré, rue du Xaté puis la rue des Lilas et la route de Meyvillers.*

3) **Rue du Stade :**

- *De son carrefour avec la Grande Rue jusqu'à la fin du parking de la salle polyvalente*

** le stationnement et la circulation interdits*

- *Pour la portion du n° 7 au n° 14, la circulation se fera en double sens*

4) **Les véhicules en stationnement irrégulier et susceptibles de gêner le déroulement de ces manifestations seront enlevés par un garagiste commis à cet effet sur appel de Monsieur le Maire.**

En vous priant de bien vouloir nous excuser pour ces désagréments et en vous remerciant pour votre compréhension.

Laurent VIGROUX
Adjoint

**Le Maire,
Arnaud JEANNOT
Pour le Maire empêché**

